

Quels taxis contacter ?

ALLO TAXIS FÉVRIER
06 32 23 37 08

Plestin-les-Grèves*

TREGOR AMBULANCE TAXIS
02 96 54 15 15

Plestin-les-Grèves*
Trémel*

TAXI Jean-Louis Zonca
02 96 54 17 65
06 68 51 02 40

Plestin-les-Grèves*

Sophie Taxi
02 96 54 12 94

Plestin-les-Grèves*

TAXI EVANO
02 96 37 25 04

Ploumilliau*

TAXI GEFFROY Maryvonne
02 96 35 24 20
06 11 07 09 86

Trédrez-Locquémeau*

* Communes de stationnement

Seuls ces taxis, faisant l'objet d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération, peuvent être appelés pour intégrer le dispositif Agglo'taxi.

A quel moment dois-je remettre mon ticket ?

À l'issue de votre trajet, vous devez remettre votre titre de transport au chauffeur. Celui-ci indiquera sur votre ticket le nombre de kilomètres et le trajet parcourus. Vous devrez en retour signer ce ticket attestant de l'exactitude des données (tout ticket signé avant le trajet sera refusé).

Le chauffeur se chargera par la suite de transmettre l'ensemble des titres de transport à Lannion-Trégor Agglomération.

Si vous n'êtes pas en mesure de présenter un ticket en fin de course, le tarif appliqué ordinairement par le taxi vous sera facturé.

les principes à respecter :

Ce service ne peut pas être utilisé :

- pour des déplacements scolaires,
- pour des déplacements pris en charge par la sécurité sociale,
- par les enfants de moins 14 ans non accompagnés par une personne majeure.

pour tout renseignement :

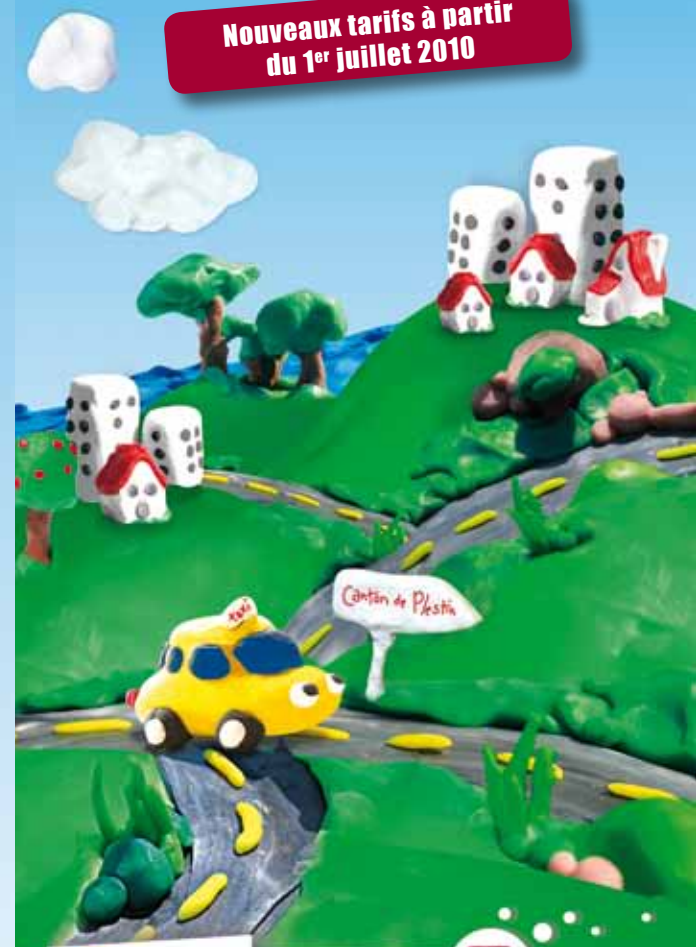
Lannion-Trégor Agglomération
1, rue Monge
BP 10 761
22307 Lannion cedex
Tel : 02 96 05 09 00
Fax : 02 96 05 09 01
www.lannion-tregor.com



Agglo'taxi

Transport à la demande

Nouveaux tarifs à partir du 1^{er} juillet 2010



© Studio Delfontaines, 02 96 48 41 98 / date de publication : août 2010



Grâce à mon agglo,
J'ai un ticket avec ma planète !

appelez-moi,
je roule!

Pour faciliter vos déplacements et répondre à vos besoins, Lannion-Trégor Agglomération vous propose le service Agglo'taxi.

Agglo'taxi est un service de transport à la demande, destiné aux habitants des 8 communes participant à l'opération (voir liste des communes ci-contre), et est assuré par l'intermédiaire des taxis conventionnés.

Comment je fonctionne ?

Pour effectuer un trajet, rien de plus simple !

Il suffit de téléphoner à l'un des artisans taxis conventionnés* au plus tard la veille et de réserver votre voyage.

Le Jour J, ce taxi viendra vous chercher à votre domicile, à l'horaire convenu.

* La liste des artisans conventionnés figure au dos de ce document.

appelez, réservez
et je viens
vous chercher!



Pour aller où ?

- Sur 8 communes de Lannion-Trégor Agglomération :

Plestin-les-Grèves
Ploumilliau
Plouzélambre
Plufur
St-Michel-en-Grève
Trédrez-Locquémeau
Tréduder
Trémel



- Aux arrêts de la ligne 30 à destination de Lannion ou de Morlaix

- A Lannion, sous certaines conditions :

UNIQUEMENT pour se rendre dans les établissements hospitaliers de Lannion (hôpital et polyclinique) et chez les spécialistes dont l'activité n'existe pas sur ces 8 communes.

Attention, un justificatif est obligatoire :

une attestation fournie par Lannion-Trégor Agglomération, au moment de l'achat des tickets, devra être remplie par le secrétariat médical et remis au taxi.

A quels horaires ?

Le service fonctionne de 7h à 19h, du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Combien je coûte ?

Le prix d'un trajet (aller simple) est de :

3,50€ le ticket pour les 50 premiers trajets.

7,00€ pour les 25 trajets suivants.

pour 3,50€, il est possible de partager un taxi

Le nombre de trajets (aller simple) est limité à **75** par an et par personne

Et les tickets ?

Les tickets sont disponibles dans les mairies des 8 communes.

Avant de monter dans le taxi, vérifiez que vous disposez bien d'un **ticket taxi**

